



Le Garde Champêtre

Organe de liaison des Communes Libres de France

Périodique à parution aléatoire au bon vouloir de ses rédacteurs



Numéro 14

Janvier 2021



Éditorial

Chers Amis,
Citoyennes, Citoyens des Communes,
Cités et Républiques Libres de France,

Nous ne pensions pas en franchissant le seuil de l'année 2020 vivre une telle calamité microbienne. Celle-ci est venue de plein fouet frapper et perturber notre existence familiale, professionnelle, relationnelle et associative.

Depuis le printemps nos communes sont en sommeil. Nous avons bien tenté, lors de quelques éclaircies sanitaires de prévoir l'organisation d'une animation. Hélas, quand tout était fin prêt, de nouvelles directives gouvernementales nous obligeaient à l'annuler.

Cette année nous devons toutes et tous, à l'occasion de nos XVII^e Etats Généraux, nous retrouver les 25, 26 et 27 septembre à Die. Moments de retrouvailles, moments de découvertes, moments festifs ont été supprimés au grand désespoir de la Commune libre de Saint-Marcel qui en profitait pour fêter le quatre-vingt-dixième anniversaire de sa création.

Echafauder un tel rassemblement demande beaucoup d'énergie : accueil, hébergements, visites, repas... Comme chaque fois nous sommes bien reçus, nous voulons faire aussi bien si ce n'est mieux que nos prédécesseurs. Aussi, nous redoublons d'attention et d'imagination. Durant des mois, les organisateurs s'investissent sans compter dans des activités régulières ou nouvelles pour enrichir le programme mais également alléger la contribution financière des participants. Tout était prêt mais ce satané virus est venu tout bouleverser.

Alors, nous pensions à nos amis de la Commune libre de Saint-Marcel, à leur déception après tant d'investissements. Quant à nous, la frustration de ne pas nous revoir, de ne pas partager ces exceptionnels et traditionnels Etats Généraux nous chagrinait particulièrement.

Devant cette annulation, nous prenions tout de même la décision de maintenir la réunion de notre assemblée générale. Les membres du bureau concertés, nous décidions d'un commun accord de fixer le rendez-vous au samedi 26 septembre à Lyon.

Hôtel, salle de réunion et restaurant réservés, la République des Canuts était prête à recevoir les présidents et maires de chacune des communes libres. Hélas, une nouvelle fois, des mesures drastiques nous contraignaient à abandonner cette initiative.

Néanmoins, il faut penser à l'avenir et assurer nos prochains Etats Généraux. Pour mener à bien cette rencontre, nous demandons aux responsables de chacune des communes libres de réserver dès à présent la date du samedi 25 septembre 2021. Nous reconduirons le même programme d'accueil qui était prévu en septembre dernier pour définir ensemble le lieu d'organisation de nos prochains Etats Généraux. Je compte sur vous !

Pour terminer mon propos, je formulerai un vœu, que l'année 2021 soit pour vous, vos familles, vos communes, une année de santé, de bonheur et de joie.

Le président Gérard Truchet

EMILE PISTOLESI nous a quittés.



Emile Pistolesi, président-maire de la commune libre du Careï, a assisté à nos Etats Généraux tant que sa santé lui a permis de le faire. Il était animé d'une grande vitalité, toujours le sourire aux lèvres et doté d'un accent pointu qui émaillait les discussions que nous partagions

en sa compagnie. A ses côtés, on ne s'ennuyait pas tant il avait d'anecdotes à raconter.

Il vouait à Menton une grande admiration. Il en connaissait toute l'histoire, le nom des rues, ses monuments, ses édifices et même toutes les maisons. Il portait un amour sans faille à sa ville natale. Il la chantait, la célébrait, la sublimait. Rien d'étonnant à ce qu'il s'investisse sans compter dans la préparation de la célèbre fête des citrons. Quand il vous accueillait à Menton sous les palmiers et les orangers, son regard s'illuminait et il vous entraînait vers les Jardins Biovès à la découverte des magnifiques réalisations sculpturales composées d'agrumes. Puis il vous accompagnait jusqu'aux tribunes dressées sur la Promenade du Soleil pour admirer l'exceptionnel défilé de chars.

Son dévouement, sa générosité de cœur ne pouvaient que le conduire à la tête de la commune libre du Careï dont il était le président depuis 1974. Cette commune libre, portant le nom du torrent qui traverse Menton, est née en 1945 dès la fin de la guerre pour venir en aide aux soldats et aux prisonniers déportés. Puis, petit à petit la commune libre du Careï s'est tournée vers les œuvres de bienfaisance. Combien il était heureux de rendre les gens heureux en distribuant, près de Noël, les colis aux personnes âgées !

Parallèlement, Emile s'investissait dans le Groupe Arts et traditions La Mentonnaise.





Au cours des 40 années de présidence, coiffé du bonnet mentonnais, pompons rouges noués autour du cou, il a voyagé de par le monde, entraînant dans son sillage les couleurs de sa ville, ses danses et ses chants traditionnels. Il était également vice-président de la Fédération Folklorique Méditerranéenne.

Nous garderons un excellent souvenir de ce jovial ami et nous renouvelons à sa famille et à la Commune libre du Careï nos sincères condoléances.

Nous formulons le vœu, lors de nos prochains Etats Généraux, de compter sur la présence des représentants de l'ensoleillée Commune libre du Careï !

1989 : Premiers Etats Généraux des Communes Libres de France

En cette année du bicentenaire de la Révolution Française, la municipalité d'Antibes demanda à la Commune Libre du Safranier d'organiser quelques réjouissances précisant que le maire d'Antibes n'était pas « défilés révolutionnaires ou autres carnagiales »

Restait donc aux membres de la Commune Libre du Safranier de trouver une manifestation originale et inédite en rapport avec la Révolution Française...

Qui pense Révolution Française dit Convocation des Etats Généraux et Liberté !

Vint alors l'idée de créer des Etats Généraux de toutes les Communes Libres de France.

La municipalité d'Antibes, très intéressée par cette idée donna carte blanche, surtout financière, à la Commune Libre du Safranier pour organiser cet événement.

La première chose à faire fut de répertorier toutes les Communes Libres de France.

En 1989, il n'y avait pas internet et personne ne possédait d'ordinateur personnel.

Il fallut donc contacter, par téléphone et courrier, chaque « service association » des Préfectures de France. Après beaucoup de patience et de persévérance, on dénombra une trentaine de Communes Libres qui furent invitées à se réunir à Antibes, 27 répondirent présentes.

Il avait été décidé que seuls le Maire, le Président et 3 ou 4 membres de chaque Commune pourraient venir avec dérogation pour les Communes possédant un groupe folklorique ou une chorale

Sous la direction de Louis Pretazzini, Maire de la Commune Libre du Safranier, la préparation de cet événement dura de longs mois.... Il fallut trouver des hôtels, des lieux de restauration, des lieux de réunions et organiser les déplacements de tout ce monde.



rassemblement sur la place du Safranier.

Les 22, 23 et 24 septembre 1989 se déroulèrent les Premiers Etats Généraux des Communes Libres de France avec le premier

Ces journées ne furent pas que festives ! Une journée de travail fut programmée au cours de laquelle une « Charte des Communes Libres de France » vit le jour.



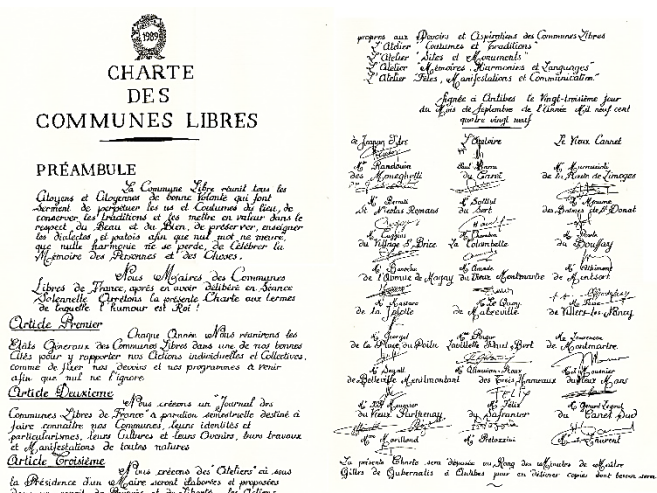
Celle-ci fut imaginée, adoptée par tous et signée par Gérard Legout, Maire de la Commune Libre du Vieux Mans qui devint le premier Président des Communes Libres de France. Cette charte fut déposée chez Maître de Gubernatis, notaire à Antibes

Initialement les Etats Généraux devaient se dérouler tous les ans dans une Commune différente, mais cela laissait peu de temps à la ville organisatrice pour tout mettre en place. Il fut alors décidé que cette fête aurait lieu tous les 2 ans et ce, à partir de 1992.

A ce jour 16 villes ont organisé cette manifestation. En 2020, la ville de Die était ville organisatrice, les Etats généraux furent annulés suite à la crise sanitaire.

Marie-Jo Ducloux,
Garde champêtre du Safranier

Charte des Communes libres de France rédigée à Antibes 23 septembre 1989



Les Etats Généraux depuis 1989

1989 Commune libre du Safranier
Création Antibes



1990 Perpignan
On oublie et passe à tous les deux ans



1992 Commune libre du Sert
Saint Jean en Royan



1994 Commune libre du Vieux-Mans
Le Mans





1996 Commune libre des Balmes
Saint-Donat sur l'Herbasse



1998 Commune libre de la Route de Magny
Rurange-lès-Thionville



06-01-2000 Création de l'Association
des Communes libres de France



2000 Commune libre du Careï
Menton



2002 Commune libre du Village Saint-Brice
Chartres



2004 Commune libre des Templiers
Saint-Raphaël



2006 Commune libre du Bouffay
Nantes



2006 Commune libre du Cros de Cagnes
Cagnes-sur-Mer



2010 République des Canuts
Lyon



Commune libre du Mollard
Rives sur Fure



2012 Commune libre de la Citadelle
Montbéliard



2014 Commune libre du Trech
Tulle



2016 Commune libre des Trois-Maisons
Nancy



2018 Commune libre de Sabatas
Chomérac



2020 : il y a 700 ans, La Chartre sapaudine

La Charte sapaudine, dérivée du terme latin sapaudia désignant la Savoie, doit son nom à l'archevêque Pierre de Savoie. Elle est signée 21 juin 1320, par les bourgeois de Lyon et l'archevêque de la ville, après plus d'un siècle de conflit entre les deux parties.

En effet, dès 1271, les Lyonnais sollicitent la protection du roi de France contre le pouvoir de l'archevêque. Toutefois, ce n'est qu'en 1320, avec la Charte sapaudine, qu'ils gagnent le droit de s'administrer eux-mêmes, d'élire un consulat, de détenir les clefs de la ville et d'en assurer la garde.

Par cette charte, Pierre de Savoie permet la constitution d'une **commune**, possédant une autonomie dans la gestion de la ville de Lyon dont l'archevêque reste néanmoins le seigneur. Il reconnaît, en plus de coutumes déjà acquises, le droit de la bourgeoisie à élire des consuls, à former un conseil et à conserver leurs archives, à posséder un procureur, à s'armer, à faire le guet de nuit, à garder les portes de la ville, à veiller sur les clefs de la ville et à lever des impôts sur eux-mêmes. Ces privilèges consacrent l'existence d'un réel pouvoir laïc et surtout bourgeois dans la ville de Lyon ce qui répond aux aspirations du patriciat lyonnais qui prennent en main la destinée de la ville. L'archevêque et le chapitre conservent toutefois encore à cette époque de nombreux droits, dont ceux de justice, qui vont s'éroder au fil des siècles en faveur du roi et du consulat.

Pierre de Savoie délivra cette charte, scellée de son sceau de plomb, au château de Pierre Scize qui était la forteresse de l'archevêque.



Ce document s'inscrit dans une sorte de règlement général des pouvoirs entre les différentes autorités présentes à Lyon : il se comprend bien si on garde à l'esprit que peu de temps auparavant, en avril 1320, un traité avait été conclu entre l'archevêque et le roi de France. D'un côté le roi affirmait sa souveraineté sur la ville de Lyon. De l'autre, l'archevêque devenait seul seigneur de la ville. C'est dans ce contexte que ce dernier octroie des privilèges aux bourgeois, qui depuis la fin des années 1260, revendiquaient une certaine autonomie d'organisation.

Ce texte conserve une très grande influence sur l'organisation et le sentiment d'appartenance à la ville jusqu'à la Révolution. On ne peut pas parler d'un système démocratique, car les consuls ou échevins sont élus par les maîtres des métiers. Mais contrairement à d'autres grandes cités, où la noblesse de robe est plus présente, à Lyon, la bourgeoisie marchande conserve la direction des affaires.





Échos du Conseil

Suite à l'annulation des Etats Généraux 2020, nous comptons nous retrouver à Lyon le samedi 26 septembre. Hélas, la Covid en a décidé autrement !!!

Il faut malgré tout garder espoir (on m'a toujours dit qu'il fallait vivre...) aussi, je souhaite, tout comme vous, que nos communes et nos Etats généraux perdurent.

C'est pourquoi je propose que de nous retrouver le **Samedi 25 septembre 2021** à Lyon pour une réunion en présence des présidents et/ou maires des différentes communes et assurer ainsi l'avenir des Etats Généraux.

Par ailleurs, il nous a fallu prendre acte de la démission pour raison de santé de Gérard Epinal au poste de trésorier. Nous le remercions de tout le travail accompli et nous lui souhaitons le meilleur rétablissement possible.

En attendant la réunion de septembre, Magali Turc a bien voulu accepter d'assurer l'intérim, ce dont nous la remercions.

Gérard Truchet



Le Conseil de l'Association

Président

Gérard TRUCHET

République des Canuts

Vice-présidents

Jean-Luc MASSARO

Commune Libre de Magny-Rurange

Jean-Claude OTTONE

Commune Libre de Saint-Nicolas

Magali TURC

Commune Libre des Amis de la Gare de Bandol

Secrétaire

Jean-Paul GOURMELON

Commune Libre du Bouffay

Trésorier par intérim

Magali TURC

Commune Libre des Amis de la Gare de Bandol

Responsable Informatique

Didier SITRE

Commune Libre de la Citadelle

Membres

Bernard PEREGNAUD

Commune Libre du Trech

Jacques PORTE

Commune Libre des Balmes

Annick REYNAUD

Commune Libre de Sabatas

Jean-Paul REY

Commune Libre de Saint-Marcel

Claude SPIESS

Commune Libre des 3 Maisons

Parlez-vous Covidien ?

2020 aura été une année enrichissante. Notre vocabulaire s'est étoffé. Notre savoir a grandi.

Quelques exemples de ces mots qui, il y a juste une année, n'avaient guère de signification pour nous voire n'existaient même pas ...

*Eh oui ! les amis, le **coronavirus** a fait son apparition. Rapidement, nous avons appris les **gestes barrière**, respecté la **distanciation sociale** et fait usage de gel **hydro-alcoolique** répondant à la norme **EN14476**. Nous avons alors fait usage de **masques FFP2, chirurgicaux** ou encore confectionnés des **masques en tissus** selon les normes **AFNOR**.*

*Vous avez ainsi évité la projection de **gouttelettes** et échappé à la création d'un **cluster** associé à la diffusion de la **Covid-19**. **Asymptomatique** ou très affecté par ce **SRAS** (Syndrome Respiratoire Aigu Sévère), vous auriez été déclaré **cas contact** ce qui vous aurait permis de découvrir l'**écouvillon** et son **test PCR** ou alors de réaliser un test **antigénique** ou **sérologique** qui vous aurait conduit inexorablement vers une **quatorzaine** dans le but de **casser les chaînes de transmission**.*

*Ainsi **confiné**, réduit au **télétravail**, vous auriez dû vous munir de votre **autorisation dérogatoire** pour chacune de vos sorties. Le **clic and collect** serait alors devenu votre mode d'achat dans les **magasins non essentiels** ou pour acquérir l'**hydroxychloroquine** dans l'attente de l'**immunité collective** ou de la fin du **couvre-feu**...*

*Ah ! J'oubliais. Pour vos réunions, vous avez dû choisir de les tenir en **présentiel** ou en **distanciel** !!!*

Vous l'aurez compris, 2020 aura préservé mon imagination et mon humour...

Redevenant sérieux, je souhaite que 2021 soit associé rapidement à la fin de cette pandémie.

Mais en attendant, continuez à prendre bien soin de vous et de vos proches.

A vous toutes et tous, je formule mes vœux sincères de santé, de bonheur et un retour rapide vers « la vraie vie » !

Bonne année 2021.

Didier Sittre



Association des Communes Libres de France - Adresse postale : Mairie du 4^{ème} - 133 Boulevard de la Croix Rousse - 69004 LYON

Présidence : Gérard Truchet - 41, boulevard John Kennedy - 69600 Oullins - Tél. : 04 78 51 95 39

Secrétariat : Jean-Paul Gourmelon - 37bis, rue des Grands Noëls - 44230 Saint Sébastien sur Loire - Tél. : 06 09 51 59 01

Trésorerie : Gérard Epinal - La Noé Michel - 72540 Vallon sur Gée - Tél. : 06 87 33 56 71